

Image not found or type unknown



## Paiement AAH suspendu

Par **Aya Heni**, le 31/12/2020 à 15:04

**Bonjour**, (votre premier message doit comporter obligatoirement le **Bonjour** traditionnel)

La CAF a suspendu le paiement de la AAH. Elle me dit que je n'y ai pas droit parce que je suis à l'étranger, je réside en France et je suis italien, mais je ne peux pas voyager ?

(et on dit "merci" en fin de message)

Par **P.M.**, le 31/12/2020 à 15:07

Bonjour tout d'abord,

Vous ne pouvez pas quitter le territoire français plus de 3 mois pour avoir droit aux allocations de la CAF...

Par **Marck.ESP**, le 31/12/2020 à 17:18

**Bonjour (une règle sur ce site).**

Partant du principe que les allocations sont destinées à vous procurer un minimum de revenus pour vivre, la réglementation est logique, pour la CAF, elles ne sont pas faites pour financer des voyages, (mais vous pouvez quand même dans la limite de 3 mois), il serait donc primordial que vous vous expliquiez avec votre organisme...

Par **P.M.**, le 31/12/2020 à 17:59

L'allocataire est libre de voyager s'il ne quitte pas le territoire français pendant plus de 3 mois...

Par **youris**, le 02/01/2021 à 17:32

je me permets d'ajouter que les organismes versants ces aides sociales sont très vigilants et vérifient si leurs allocataires ont une résidence stable et effective sur le sol français.

si vous quittez plus de 3 mois le sol français, vous devez en informer l'organisme versant ces aides.